

**Olivier Wieviorka, *La Mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2010, 303 p.**

**Simon Perego**

Les « politiques publiques de la mémoire » prennent parfois des formes inattendues. Si elles font d'abord penser aux commémorations, aux lois mémorielles ou à l'érection de monuments, on s'attend moins à trouver parmi leurs réalisations la publication d'ouvrages scientifiques. C'est pourtant dans une commande de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense que *La Mémoire désunie*, le dernier livre d'Olivier Wieviorka ici recensé, trouve son origine. Comme l'explique l'auteur dans son avant-propos, une équipe de chercheurs dirigée par lui-même et Antoine Prost avait remporté un appel d'offres lancé par la rue de Bellechasse, désireuse qu'on l'éclaire sur les politiques de la mémoire développées hors de France, dans le but, peut-être, d'y trouver matière à inspiration. C'est là une nouvelle forme de collaboration entre « histoire » et « mémoire » à laquelle on n'aurait pas spontanément songé !

Ce livre s'attaque à un chantier fréquemment investi par les historiens, depuis les enquêtes lancées par l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) au début des années quatre-vingt et, surtout, depuis l'ouvrage référence d'Henry Rousso<sup>1</sup>, puisqu'il se propose de présenter « une histoire politique de la mémoire française des années sombres<sup>2</sup> » de 1945 à nos jours. Ce sujet réunit aujourd'hui une bibliographie pour le moins abondante. Mais il est vrai qu'il manquait une synthèse accessible au grand public et c'est cette carence qu'Olivier Wieviorka s'est employé à combler avec *La Mémoire désunie*. Car le livre s'adresse en priorité à « l'honnête homme<sup>3</sup> » et non au spécialiste qui lira cependant avec profit cet ouvrage clair et bien documenté, reposant tant sur la bibliographie existante que sur la consultation d'archives, notamment celles du Service historique de la Défense et du Secrétariat d'État aux Anciens combattants.

De manière générale, l'auteur y propose une histoire des évocations publiques de la Seconde Guerre mondiale – par le discours, le rite, la loi, la pierre, le dispositif muséal mais aussi le livre et le film – et analyse de façon diachronique les interprétations et les manipulations de la période des années noires à des fins politiques, de la Libération à nos jours. Sa recherche le conduit à explorer avec concision, sans sacrifier un réel souci de précision, de nombreux dossiers relatifs à la

---

<sup>1</sup> Henry Rousso, *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points histoire », 1990, 414 p.

<sup>2</sup> Olivier Wieviorka, *La Mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2010, p. 13.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

« mémoire » de la Seconde Guerre mondiale en France, envisagée comme la triple expérience de la guerre, de l'occupation allemande et de l'État vichyste : sont ainsi étudiés les commémorations publiques, la production monumentale, les grands procès, les mises en récit muséographiques, les orientations données aux programmes scolaires, les évolutions de l'historiographie, la gestion des archives nationales, la dimension mémorielle de la politique étrangère française ou encore l'attribution de droits matériels et symboliques à certains groupes ayant connu un sort particulier pendant la guerre. On peut être redevable à l'auteur d'avoir su insuffler une forte cohérence dans son propos alors que, comme le montre l'énumération précédente, le risque du catalogue n'était pas absent de son entreprise. Sont également passées en revue les grandes « affaires » qui défrayèrent la chronique, de la grâce accordée au milicien Paul Touvier par Georges Pompidou en 1971 à la table ronde organisée par *Libération* autour des époux Aubrac en 1997, en passant par la controverse sur le passé vichyste de François Mitterrand. Olivier Wieviorka éclaire par ailleurs son propos par d'utiles points de comparaison avec d'autres situations nationales, dans la lignée des travaux de Pieter Lagrou<sup>4</sup> (mais aussi des recherches réalisées pour la commande du ministère de la Défense), qu'il s'agisse des points communs partagés par la France, la Belgique et l'Italie dans l'accent mis sur une vision militaire et guerrière de la Résistance, de la singularité française dans l'adoption de deux statuts distincts pour les déportés et internés ou encore de la comparaison des politiques monumentales française et néerlandaise.

Dans cette histoire du « souvenir politique des années sombres » – pour reprendre le sous-titre de l'ouvrage – l'adjectif « politique » doit immédiatement retenir l'attention. Olivier Wieviorka circonscrit en effet d'emblée l'objet de son étude en précisant, dès l'avant-propos, qu'il entend procéder à « l'examen des politiques publiques menées depuis la Libération<sup>5</sup> » dans le champ de la « mémoire » de la Seconde Guerre mondiale et étudier « les débats, controverses et polémiques qu'elles ont pu susciter<sup>6</sup> », ajoutant que sa recherche « n'aborde qu'à la marge l'histoire sociale ou culturelle de cette mémoire<sup>7</sup> ». Cette distinction doit être saluée tant elle est rare et pourtant décisive pour la compréhension des phénomènes de mémoire : l'étude d'Olivier Wieviorka s'inscrit bien dans la conception dominante de la mémoire qui envisage d'abord celle-ci comme le répertoire des mises en récit et des usages politiques et publics du passé, mais le fait de manière tout à fait consciente, sans penser que le phénomène mémoriel puisse se résumer aux « instrumentalisation politiques du passé appréciées à l'aune de l'histoire "proprement advenue"<sup>8</sup> ». Si l'auteur se livre donc à une définition précise du niveau de mémoire étudié, le champ politique pris comme objet d'étude n'en demeure pas moins immense, à commencer

---

<sup>4</sup> Pieter Lagrou, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Paris-Bruxelles, IHTP-CNRS-Complexe, coll. « Histoire du temps présent », 2003, 358 p.

<sup>5</sup> O. Wieviorka, *La Mémoire désunie...*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

<sup>7</sup> *Ibidem*.

<sup>8</sup> Marie-Claire Lavabre citée par Sarah Gensburger, « Réflexion sur la notion de "politique de la mémoire". L'exemple de l'évocation des "Justes parmi les Nations" en France », dans Michel Offerle, Henry Rousso (dir.), *La Fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 141.

par la diversité des acteurs concernés qu'assume l'analyse d'Olivier Wieviorka. Celui-ci s'intéresse en effet principalement à l'action des pouvoirs publics mais aussi, et avec raison, aux acteurs intermédiaires que sont notamment les partis – à commencer par le Parti communiste français (PCF) – et les multiples associations qui influencent ou contestent les politiques mémorielles élaborées par les autorités publiques. Mais c'est bien aux formes institutionnalisées et étatiques de la mémoire que l'auteur semble donner sa préférence, comme l'indiquent d'ailleurs très clairement l'emploi de l'expression « politiques publiques » en introduction et le chapitrage de l'ouvrage qui suit chronologiquement la succession des régimes politiques (Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques) et des présidents (de Charles de Gaulle à Nicolas Sarkozy). Le contexte d'écriture de l'ouvrage a peut-être joué dans cette préférence : la « société civile » et, de manière plus restrictive, l'*intelligentsia* ont en effet récemment développé une sensibilité accrue aux usages du passé que s'autorisent les pouvoirs publics, comme en ont témoigné ces dernières années les controverses à répétition sur les lois mémorielles ou sur certaines initiatives présidentielles (on pense ici au projet de « parrainage » par les élèves de CM2 d'un écolier juif déporté ou à la lecture de la lettre de Guy Môquet en classe). Quoi qu'il en soit, ce choix de l'auteur invite à interroger en priorité la manière dont ces politiques publiques mémorielles sont abordées dans l'ouvrage recensé.

Les « politiques publiques de la mémoire » constituent l'élément le plus tangible des modes d'évocation du passé, leur dimension la plus évidente, celle qui se donne le plus nettement à voir dans l'espace public puisque que telle serait en définitive leur finalité. L'apparente évidence de la notion doit pourtant inviter à une prudence redoublée. En leur attribuant le label de « politique mémorielle », on peut tout d'abord se demander si Olivier Wieviorka n'accorde pas trop de cohérence, *a posteriori*, à un ensemble de mesures très diverses dans leur nature et dans leurs effets. Peut-on ainsi considérer sur le même plan la politique proprement commémorative et les lois sur le statut pour les anciens combattants, les déportés et les requis du Service du travail obligatoire (STO) ? C'est une chose que de constater que celles-ci charrient des représentations de la Seconde Guerre mondiale, c'en est une autre que d'y voir la marque d'un souci volontariste de mener un ensemble de mesures concrètes et ciblées dans le domaine mémoriel. Peut-être faut-il aussi se demander si les acteurs étudiés avaient eux-mêmes conscience de produire une politique cohérente en la matière. Certes, Johann Michel affirme que « [l']existence de politiques mémorielles précède leur reconnaissance institutionnelle et leur objectivation scientifique<sup>9</sup> ». On ne saurait cependant faire de toute évocation du passé formulée par les pouvoirs publics, par le biais de telle ou telle mesure, la preuve d'une politique assumée dans le champ de la « mémoire », sous peine de diluer la notion jusqu'à la faire disparaître.

La conception stratégique des politiques publiques de la mémoire présentée dans l'ouvrage pose également problème. On trouve sous la plume d'Olivier Wieviorka de nombreuses mentions de « stratégie mémorielle<sup>10</sup> » ou de « calculs stratégiques<sup>11</sup> »

<sup>9</sup> Johann Michel, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, PUF, 2010, p. 2.

<sup>10</sup> O. Wieviorka, *La Mémoire désunie...*, *op. cit.*, p. 36.

qui laissent penser que les politiques de mémoire étudiées ne trouveraient leur origine que dans le souci, pour des acteurs donnés, de répondre à des objectifs politiques clairement définis. Les emprunts que fait Sarah Gensburger à la science politique – et, notamment, à l'analyse des politiques publiques – pour étudier en sociologue les « politiques de la mémoire » invitent cependant à dépasser les approches rationnelles dans ce domaine. Les politistes Pierre Muller et Yves Surel écrivent en effet qu'« il n'est pas possible de réduire une politique à un ensemble de stratégies organisationnelles<sup>12</sup> », l'approche cognitive des politiques publiques envisageant d'abord celles-ci comme « des processus à travers lesquels vont être élaborées les représentations qu'une société se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu<sup>13</sup> ». Or, la prise en compte de « l'existence de "paradigmes", de "systèmes de croyances" et autres "référentiels"<sup>14</sup> » qui déterminent l'action publique dans le champ de la « mémoire » aurait peut-être permis de nuancer une conception trop strictement stratégique tant du phénomène mémoriel que des politiques publiques, ce dont l'auteur a d'ailleurs lui-même l'intuition puisqu'il évoque en conclusion le rôle des « sentiments collectifs<sup>15</sup> » et de la « croyance collective<sup>16</sup> » dans la production de ces politiques.

Par ailleurs, l'origine du livre, déjà évoquée, explique peut-être le sentiment d'avoir parfois entre les mains autant le rapport d'un expert en matière de politique de la mémoire que le fruit de la recherche d'un historien. L'auteur a, en effet, souvent tendance à évaluer les aspects positifs et négatifs des différentes « politiques » mises en place par les gouvernements et les présidents successifs : alors que la IV<sup>e</sup> République se voit reprocher de n'avoir « guère contribué à jeter les bases d'une mémoire nationale porteuse de sens<sup>17</sup> », la politique mémorielle du général de Gaulle entre 1958 et 1969 aurait, elle, « malgré ses limites, plutôt favorisé le consensus que le dissensus, le rassemblement que la division<sup>18</sup> » ; tandis que les politiques menées par Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand auraient produit un « brouillage mémoriel<sup>19</sup> » en mettant à mal la vision gaulliste de la Seconde Guerre mondiale sans pour autant redéfinir le sens attribué par l'État à cette période de l'histoire nationale ; Jacques Chirac serait, quant à lui, parvenu à « apurer les contentieux mémoriels<sup>20</sup> » sans pourtant réussir à donner au souvenir de la Seconde Guerre mondiale « un sens commun<sup>21</sup> ». Or, cette volonté d'apprécier, en aval, les succès et les ratés des politiques publiques mémorielles successives<sup>22</sup> conduit

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>12</sup> Pierre Müller et Yves Surel cités par Sarah Gensburger et Agnieszka Niewiedzial, « Figure du Juste et politique publique de la mémoire en Pologne (1945-2005) », *Critique internationale*, 34, 2007, p. 127.

<sup>13</sup> Pierre Müller cité par J. Michel, *Gouverner les mémoires...*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>14</sup> S. Gensburger et A. Niewiedzial, « Figure du Juste... », *art. cit.*, p. 128.

<sup>15</sup> O. Wieviorka, *La Mémoire désunie...*, *op. cit.*, p. 282.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 283.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 173.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 237.

<sup>22</sup> Sans pourtant que soit vraiment posée la question de la réception de ces politiques publiques par le collectif ciblé. Pour une critique des études sur la mémoire ignorant la sphère de la réception, voir Alon

à négliger, en amont, les conditions de production de ces politiques. Il en résulte une certaine difficulté à identifier le jeu des acteurs dans la formulation des contenus des politiques publiques de la mémoire, même si l'auteur souligne, par exemple, les conséquences de la décentralisation sur les initiatives locales ou l'irruption récente du Parlement dans le champ mémoriel. Les acteurs étudiés sont cependant trop souvent réduits à des expressions monolithiques comme « les pouvoirs publics », « la IV<sup>e</sup> République », le « régime gaulliste », « le pouvoir pompidolien », « le régime giscardien » ou, à l'inverse, à des incarnations individualisées à l'extrême, en la personne du principal dirigeant politique du moment (les six présidents de la V<sup>e</sup> République) déterminé dans sa politique par son expérience et sa vision personnelles de la Seconde Guerre mondiale et par les intérêts politiques du moment. Reste donc à envisager dans son entière complexité la genèse des politiques publiques de la mémoire.

L'ouvrage demeure néanmoins une synthèse de grande qualité. Ses lecteurs y trouveront présentées de manière très claire les évolutions du souvenir d'une période qui ne cesse de travailler nos imaginaires collectifs. Un effort assurément salutaire en ces temps de (re)saturation politico-médiatique autour de la question des années noires.